



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du lundi 30 novembre 2015**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du lundi 30 novembre 2015 à 20h00 au Centre communal de Frinvillier

Président de l'assemblée	:	M. Claude Poffet
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme Liselotte Deloy
Scrutateurs	:	Michèle Brüggimann et Isabelle Gobet
Ayants droit	:	70 votants

Le Président, M. Claude Poffet, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il présente l'ordre du jour ci-après qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 40 du 30 octobre 2015.

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2015
2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour la réfection de la place de jeux de Frinvillier
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour la réfection du chemin de la Sauge à Vauffelin
4. Discuter et voter la vente des parcelles no. 402, 513 et 522 au chemin des Oeuchettes à Vauffelin
5. Discuter et voter, à titre de dépense périodique, un crédit d'engagement annuel de CHF 26'000.00 (CHF 23'500.00 + 10%) pour la création d'un poste d'entretien des installations du syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région des gorges (Sego)
6. Discuter et approuver le budget communal 2016 (quotité d'impôt, taxe de séjour, taxe des chiens)
7. Discuter et approuver le Règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation
8. Discuter et approuver le Règlement d'utilisation des salles et équipements communaux
9. Discuter et approuver le Règlement concernant l'élimination des eaux résiduelles domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées
10. Discuter et approuver les modifications du R.O. du syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région des gorges (Sego)
11. Divers et imprévus

M. Poffet signale que les votations se font à main levée en utilisant la carte d'électeur. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. C'est Michèle Brüggimann et Isabelle Gobet qui officieront avec l'approbation des ayants droit. Nombre de votants : 70 ayants droit

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2015

M. Claude Poffet informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 8 décembre 2014 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est décidé de passer au vote. A la majorité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 11 juin 2015.

2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 pour la réfection de la place de jeux de Frinvillier

M. Frank Krumm, responsable du dicastère des écoles, présente ce point. Le but est d'effectuer la réfection de la partie sud-est du bâtiment pour les raisons suivantes : les structures de jeux sont devenues dangereuses, le sol et les alentours se dégradent. Un groupe de travail avait été créé à l'époque pour étudier ce dossier. Le projet définitif n'est pas posé. Y a-t-il des questions ?

M. [REDACTED], constate que la place est bien utilisée par les enfants jusqu'à 10 ans. Le sol doit en effet être sécurisé mais trouve que le montant est très élevé.

M. Frank Krumm répond qu'en fait le plus onéreux est le sol.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre question, le président passe au vote. Par 10 voix contre, l'assemblée accepte ce crédit à la majorité.

3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 70'000.00 pour la réfection du chemin de la Sauge à Vauffelin

Pour ce point, la parole est donnée à M. Patrick Sandmeier, responsable du dicastère des travaux publics. Le chemin de l'Ecole à Frinvillier et le chemin de l'Eglise à Vauffelin sont faits, il reste le chemin de Sauge à Vauffelin qui est en très mauvais état. Plus tard, il y aura le chemin des Pêcheurs à Frinvillier à refaire et celui des Oeuchettes à Plagne. Y a-t-il des questions ?

Aucune question n'est demandée, le Président passe au vote. Par 3 voix contre, l'assemblée accepte ce crédit à la majorité.

4. Discuter et voter la vente des parcelles no. 402, 513 et 522 au chemin des Oeuchettes à Vauffelin

M. Adrien Boder, responsable du dicastère des constructions présente ce point. Le Conseil souhaite les vendre au prix du marché, soit entre CHF 135.- et 150.- le m2. Ces parcelles sont équipées et peuvent être construites assez rapidement. M. Boder ouvre la discussion.

M. [REDACTED] demande si ces parcelles sont équipées à 100 % ? Réponse : oui. Il demande si le plan de zones de 1998 est toujours valable ? Réponse : oui. Il relève que lors de la séance d'information du 11 décembre dernier, concernant la révision de l'aménagement local, certains terrains devront être vendus ou déclassés. Il demande d'attendre que les questionnaires soient de retour avant de mettre en vente les parcelles de la commune pour que les propriétaires puissent également vendre leur propre terrain.

M. Pierre-Alain Grosjean : La nouvelle LAT entre en vigueur au début 2017. Cela n'a pas de sens de ne pas proposer la vente de ces parcelles. On ne se précipite pas et il n'y a pas de connivence. Nous avons fait un recensement de toutes les parcelles. La commune reçoit souvent des demandes pour construire.

M. Frank Krumm : Si ces parcelles apparaissent, cela vient du fait que le nouveau modèle de compte nous oblige à les inscrire dans notre patrimoine.

M. [REDACTED] : Ces terrains sont à vendre depuis longtemps et il ne comprend pas pourquoi ils doivent passer en assemblée maintenant.

M. Frank Krumm informe l'assemblée qu'au moment de la fusion, il y avait deux comptabilités. Dans les biens mobiliers et immobiliers, ces parcelles à bâtir avaient une valeur à zéro. Alors que maintenant, avec le nouveau modèle de comptes, nous devons mettre une valeur à tous nos biens. Ces terrains n'étaient pas recensés, ce que nous devons corriger.

M. [REDACTED] : Pour une question de principe, il précise que la commune a la possibilité de donner des droits de superficie, cela procure des avantages.

M. [REDACTED] : Si nous donnons le choix à la commune de disposer des terrains, la possibilité de faire un droit de superficie existera.

M. Adrien Boder demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, le président passe au vote. Par 40 voix pour, 24 voix contre et 3 abstentions que l'assemblée donne compétence au Conseil municipal pour vendre ces 3 parcelles au prix du marché.

5. Discuter et voter, à titre de dépense périodique, un crédit d'engagement annuel de CHF 26'000.00 (CHF 23'500.00 + 10%) pour la création d'un poste d'entretien des installations du syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région des gorges (Sego)

M. Patrick Sandmeier, responsable du dicastère des eaux usées, présente ce dossier. *Il s'agit d'une opération blanche.* Pour l'engagement d'un cantonnier à 100%, il manquait 20% de tâches à effectuer. Comme le Sego a besoin de personnel pour l'entretien de leurs installations, nous pouvons leur proposer cette personne. La commune de Sauge fera l'avance et le Sego nous restituera les frais. Malgré tout, nous avons besoin de l'aval de l'assemblée et vous demandons d'accepter ce crédit d'engagement. Y a-t-il des questions ?

Personne ne demande la parole, le Président passe au vote. L'assemblée accepte ce crédit d'engagement annuel à la majorité.

6. Discuter et approuver le budget communal 2016 (quotité d'impôt, taxe de séjour, taxe des chiens)

M. Frank Krumm, responsable des finances, présente le budget 2016 en comparant les chiffres avec les comptes 2014. Dès le 1.1.2016, nous passerons au nouveau modèle de comptes harmonisé, le MCH2. Ce passage au MCH2, nous oblige à « archiver » et traiter le patrimoine d'une autre manière. Le travail de comptable est chamboulé, mais nous faisons un pas en avant.

Nous avons une très bonne stabilité des revenus (impôts) et un soutien financier cantonal appréciable. L'engagement d'un cantonnier est un défi, pas facile de trouver la bonne personne. La base financière est très bonne car pas de manque en terme de liquidités.

- 0 Administration générale

De petites corrections et diverses adaptations sont réalisées. Il y aura moins d'entretien pour le bâtiment administratif et moins d'heures supplémentaires pour le personnel administratif. La somme octroyée pour le crédit libre du conseil est peu utilisée. Par contre, les charges pour l'informatique sont en hausses.

- 1 Sécurité publique

Estimation à la hausse pour les revenus du contrôle des habitants. Stabilité au niveau des sapeurs-pompiers, mais légère augmentation au dédommagement de la PCI du Jura bernois.

- 2 Enseignement et formation

Augmentation des charges liée au nombre croissant des élèves (+15%) et à la hausse des coûts par élèves à Bienne, par contre moins d'élèves pour l'école de musique. Les coûts du bâtiment scolaire sont stables.

- 3 Culture et loisirs

Ces coûts comprennent le bibliobus et l'Echo du Bas-Vallon. Ceux du site Internet sont en diminution car l'installation est terminée.

- 4 Santé

Rien à signaler. Nous avons mis CHF 700.- pour d'éventuels cas (frais de dentiste pour enfants, ...)

- 5 Prévoyance sociale

Notre participation à la compensation des charges pour les prestations complémentaires à l'AVS sera plus importante et les prestations pour l'aide sociale vont augmenter. Petite augmentation pour l'agence de Péry et pour l'aide aux personnes âgées.

- 6 Trafic

Frais supplémentaires en prévision de l'engagement d'un cantonnier à 100% dès le mois d'avril. Part communale plus importante pour les transports publics liée à l'importance de la gare de Frinvillier.

Avant de poursuivre avec les fonctions qui doivent s'autofinancer, M. Frank Krumm donne l'état des réserves (financements spéciaux) qui font partie du patrimoine :

Taxes d'exemption pour abris	CHF	108'000.-
Eaux usées	CHF	351'000.-
Enlèvement des déchets	CHF	178'000.-
Alimentation en eau	- CHF	14'000.-
Taxe de séjour	CHF	33'000.-

Les charges doivent être couvertes par les taxes. Avec le nouveau MCH2, nous devons évaluer la valeur différemment ce qui nous oblige à amortir plus.

- 7 Environnement – Alimentation en eau

Nouvelle méthode d'amortissement avec une petite mise en réserve de CHF 1'437.-. Revenu estimé à la baisse, malgré l'augmentation du prix des UR. L'entretien du réseau en voie de maîtrise, donc moins d'achat d'eau à la commune de Péry. Nous devons rattraper le montant de CHF 14'000.- dans un délai de 8 ans.

- 7 Environnement – Traitement des eaux usées

Nouvelle méthode d'amortissement avec une mise en réserve de CHF 25'250.-. Légère augmentation de notre participation au SEGO, ainsi qu'à l'entretien lié aux collecteurs. Moins de consommation.

- 7 Environnement – Déchets

Diminution de notre participation à Celtor. Utilisation de CHF 550.- du financement spécial. Les coûts sont bien maîtrisés.

- 7 Environnement – Cimetière et crématoires

La participation communale sera plus importante pour l'arrondissement de sépultures en vue de la réfection d'une partie du cimetière. Avec le nouveau modèle de comptes, la taxe des chiens est intégrée dans cette fonction. L'estimation des coûts de la commission sur l'aménagement du territoire se monte à CHF 4'500.-. Coût à prévoir pour les énergies renouvelables.

- 8 Economie publique

Notre contribution au Parc Chasseral sera moins élevée. Des charges pour l'entretien des sentiers sont prévues. La fonction « Tourisme » est équilibrée par l'encaissement de la taxe de séjour. La bonification de la CEC sera comptabilisée dans cette fonction.

- 9 Finances et impôts

Pour les impôts, la différence est due à une estimation « réaliste » et à une petite augmentation des habitants. La taxe des chiens est transférée dans la fonction 7 « Environnement ». Les intérêts sont légèrement en baisse. Les dépréciations du patrimoine administratif (PA) seront comptabilisées selon le MCH2.

Le conseil municipal devra être vigilant aux coûts de l'alimentation en eau, au plan d'aménagement du territoire qui va occasionner des frais importants dans les années à venir et à la mise en place du poste de cantonnier.

M. Frank Krumm remercie toute l'équipe administrative pour l'excellent travail. Y a-t-il des questions ?

Aucune question n'étant demandée, M. Frank Krumm propose à l'assemblée d'accepter le budget 2016 présentant un excédent de revenus de CHF 10'130.-, avec une quotité d'impôts inchangés de

1.9 unités et une taxe immobilière de 1,5 %. Il propose également d'accepter d'amortir le PA existant au 31.12.2015 sur 8 ans.

Le président passe au vote. A l'unanimité l'assemblée approuve le budget 2016 tel que présenté avec une quotité d'impôts inchangée et une taxe immobilière à 1,5 %. Elle accepte également d'amortir le PA existant au 31.12.2015 sur 8 ans.

7. Discuter et approuver le Règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation

M. Patrick Villard, responsable du dicastère relatif aux inhumations, présente ce point. Etant donné qu'il n'existe aucune règle concernant les frais d'inhumation lors de successions répudiées, il est nécessaire de légiférer sur la prise en charge des frais funéraires. La prise en charge des coûts funéraires n'est pas réglée dans le Code Civil et la loi sur la police indique que la commune est compétente pour la réglementation des inhumations. Ce règlement proposé a été accepté par la Direction de la Police le 13 août 2015. Le tarif des frais est plafonné à CHF 3'000.- mais des dérogations sont possibles. La discussion est ouverte.

M. [REDACTED], demande sur quelle base ce règlement a été élaboré ? M. Villard signale que la conférence des maires a développé ce thème et propose une base pour tout le Jura bernois.

M. [REDACTED], signale que selon le croque-mort, M. [REDACTED], si on additionne les coûts, les CHF 3'000.- ne suffisent pas. M. Villard répond que la commune a utilisé cette base telle quelle.

M. [REDACTED] précise qu'il ne sert à rien de discuter du tarif car il est fixé par le Conseil municipal.

Personne ne souhaite prendre la parole, le président passe au vote. Le règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation est accepté à la majorité

8. Discuter et approuver le Règlement d'utilisation des salles et équipements communaux

M. Adrien Boder, responsable du dicastère des bâtiments publics, prend la parole et présente ce point. Afin de simplifier, il a été décidé de regrouper toutes les salles dans un seul règlement. Il présente quelques changements, entre autres : la salle de Frinwillier sera utilisée essentiellement pour le sport et la salle de Plagne pour les fêtes. Les tarifs sont décidés par le Conseil municipal par une ordonnance. La discussion est ouverte.

M. [REDACTED] est très surpris de ces tarifs car la fanfare utilise une salle et n'a jamais payé pour les répétitions.

M. Adrien Boder signale que l'idée d'un règlement c'est de fixer des tarifs, tout en laissant au conseil la possibilité d'offrir cette location. Pour le moment, la coutume est de subventionner les sociétés locales.

M. [REDACTED] ne comprend pas pourquoi il faut demander une location aux gens de la commune lorsqu'ils utilisent la salle.

Mme [REDACTED], demande pourquoi ne pas faire payer les sociétés externes. Elle remarque aussi que pour un match au loto, au lieu de payer CHF 250.- cela passera à CHF 450.-. M. Pierre-Alain Grosjean signale que les sociétés externes paieront le double des sociétés locales et d'autre part, pour un match au loto le tarif sera toujours de CHF 250.-. Le tableau sera éventuellement réajusté pour une meilleure compréhension.

M. [REDACTED] demande si la gym de Plagne devra faire ses séances à Frinwillier, donc ce sera payant. Le but du Centre de Plagne était de faire des leçons gratuites pour tous les habitants.

M. [REDACTED], relève que pour la fanfare, ce qui sera difficile c'est de payer CHF 200.- pour les répétitions à l'année pour une heure par semaine.

M. [REDACTED] propose de changer l'intitulé ou d'ajouter une colonne « sociétés locales ».

M. [REDACTED] demande pourquoi le groupe des aînés ne paye pas à Plagne et le groupe de dames paye à Frinwillier.

Mme [REDACTED] demande ce que doit payer une société qui organise une assemblée ? M. Adrien Boder rappelle que les tarifs sont édités par le Conseil municipal.

Mme [REDACTED] demande si les événements sportifs doivent tous venir à Frinvillier ? Réponse non, car ce qui est acquis reste.

M. [REDACTED] demande sur quoi doit-il voter, puisque les tarifs sont du ressort du Conseil.

M. [REDACTED] relève que dans le règlement il n'y a pas d'indication de la durée exacte de location.

Par toutes ces questions et ces doutes, le Conseil municipal décide de retirer ce point de l'ordre du jour qui sera reporté lors d'une prochaine assemblée. Le président clos la discussion.

9. Discuter et approuver le Règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées

M. Patrick Sandmeier, responsable du dicastère des eaux usées, présente ce dossier. Ce règlement existant a fait l'objet uniquement d'un changement de nom. M. Sandmeier ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. L'assemblée accepte ce règlement à l'unanimité.

10. Discuter et approuver les modifications du R.O. du syndicat pour l'épuration des eaux usées de la région des gorges (Sego)

M. Patrick Sandmeier, responsable du dicastère des eaux usées, présente ce dossier. Suite aux fusions des communes de Sauge et de Péry-La Heutte, il ne reste que 3 membres. Des modifications ont été faites par rapport au changement du nombre de communes, soit trois au lieu de cinq.

La parole n'étant pas demandé, le président passe au vote. L'assemblée accepte ce règlement à l'unanimité.

11. Divers et imprévus

M. Patrick Villard, signale que l'organe de la PCI du Jura bernois fonctionne. C'est un des cinq piliers pour tout un chacun. Le prix que nous payons est le plus bas de tout le canton de Berne. Le commandant de la PC est un professionnel, il s'agit de M. Davy Decrauzat. Pour information, M. Villard est membre du conseil de gestion.

M. Patrick Villard a une mauvaise nouvelle, cela concerne la déchetterie. Malheureusement, ce samedi, il a trouvé dans le conteneur à huile des bouteilles et de l'huile dans le mauvais fût. Le plus désagréable, c'est que de l'huile est déversée directement dans le bac de rétention. Comme les interventions de remise en état sont onéreuses, il demande de signaler les personnes qui ne respectent pas les consignes.

M. [REDACTED] demande quelle est l'influence du Conseil envers Celtor car il trouve que le ramassage de la ferraille une fois par année n'est pas suffisant. M. Patrick Villard répond que si cela est demandé et nécessaire, nous pouvons demander plus de ramassage.

M. [REDACTED] demande pourquoi la balayeuse ne passe plus. On lui répond qu'elle a passé il y a quelques semaines.

M. [REDACTED] demande ce qui se passe avec la fontaine du milieu du village de Vauffelin. Le maire lui répond que ce dossier est en cours, nous attendons encore une nouvelle offre.

M. [REDACTED] signale que le dépôt de sel est en piteux état, la porte ne se ferme plus, elle est tenue par un piquet. Il demande de faire le nécessaire et de réparer ce bâtiment.

Mme [REDACTED] trouve que la place devant l'école est très mal pratique. M. Pierre-Alain Grosjean profite de l'occasion pour lancer un appel aux personnes intéressées à étudier l'aménagement des alentours du bâtiment. Les parents d'élèves peuvent également nous donner un coup de mains, ils sont priés de prendre contact avec le secrétariat. Un groupe de travail va être créé. M. Frank Krumm signale que le bâtiment a été réaffecté, nous avons eu de petits problèmes tels que des infiltrations d'eau, des barrières à prévoir, etc. L'idée c'est de mettre une commission sur pied pour voir ce qui en ressort.

Le maire, Pierre-Alain Grosjean, prend la parole pour diverses informations :

Il signale qu'il faut beaucoup de temps pour la mise en place de la nouvelle commune et pour la gestion en général. Nous avons un bureau administratif efficace, mais s'il y a un quelconque souci, n'hésitez pas à appeler le maire. Les membres du Conseil travaillent dans la transparence et les dialogues sont courtois. Entre autres, nous devons mettre la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en application, il y a bien du travail. Malgré tout, les propositions sont les bienvenues.

Pour conclure, il remercie les employées, le président des assemblées et les membres du conseil pour tout le travail effectué tout au long de l'année.

Le Président demande si quelqu'un désire encore prendre la parole. Comme ce n'est pas le cas il remercie l'assemblée et le conseil municipal, il invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Il clôt l'assemblée à 22h10.

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

Claude Poffet

Liselotte Deloy